

## **REGLEMENT DU 44<sup>ème</sup> CRITERIUM DES JEUNES**

1. Le Critérium des jeunes est organisé en 2018 sous le patronage de l'AFT et du Comité Régional du Hainaut.

2. La commission se compose de Mmes COURTOIS Ariane, LALLEMANT Nicole, MM FELTZ Michel, FRERE Jean, VALENTIN André, VANDEVILLE Luc.

3. Le critérium des jeunes comprend 15 catégories :

Jeunes filles -9 nées en 2009 et après (18 mètres)

Jeunes filles -11 nées en 2007 et 2008 (NC ou C30.5) (21 mètres)

Jeunes filles -11 nées en 2007 et 2008 (NC – C30.5 – C30.4 ou +) (21 mètres)

Jeunes filles -13 nées en 2005 et 2006 (NC ou C30.5)

Jeunes filles – 13 nées en 2005 et 2006 (NC – C30.5 – C30.4 ou +)

Jeunes filles – 15 nées en 2003 et 2004 (NC ou C30.5)

Jeunes filles – 15 nées en 2003 et 2004 (NC – C30.5 – C30.4 ou +)

Jeunes gens – 9 nés en 2009 et après NC ou C30.5) (18 mètres)

Jeunes gens – 9 nés en 2009 et après (NC – C30.5 – C30.4 ou +) (18 mètres)

Jeunes gens – 11 nés en 2007 et 2008 (NC ou C30.5) (21 mètres)

Jeunes gens -11 nés en 2007 et 2008 (NC – C30.5 – C30.4 ou +) (21 mètres)

Jeunes gens -13 nés en 2005 et 2006 (NC ou C30.5)

Jeunes gens -13 nés en 2005 et 2006 (NC – C30.5 – C30.4 ou +)

Jeunes gens -15 nés en 2003 et 2004 (NC ou C30.5)

Jeunes gens -15 nés en 2003 et 2004 (NC – C30.5 – C30.4 ou +)

N.B. a) Pour toutes ces catégories, tableau de qualification (à partir de 12 joueurs)

b) Tout club qui organise les -9 doit obligatoirement organiser les trois catégories

c) Tout joueur né en 2009 et après doit jouer toute l'année en 18m, sauf si la Direction Sportive lui a accordé un passeport.

d) Les jeunes filles qui s'inscrivent en -9 garçons ou -11 garçons doivent aussi jouer dans la catégorie des filles.

e) Les -11, C30.5 et NCI peuvent jouer en -13 et doivent aussi jouer dans leur catégorie. Les autres peuvent s'inscrire en -13 Open mais doivent aussi jouer dans leur catégorie.

f) Les -13, C30.5 et NCI peuvent jouer librement dans leur catégorie ou dans la Catégorie Open.

g) Les -13 Open peuvent s'inscrire en -15 s'ils jouent aussi dans leur catégorie.

h) Les -13 peuvent jouer en adultes s'ils sont classés minimum C30.3

*\*\*\* TETES DE SERIE : à classement égal, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci (150 € d'amende au club pour non-respect de ce point).*

4. L'affiliation 2018 est exigée. La tenue de tennis est de rigueur.

Le montant de l'inscription est fixé à minimum 5 € et maximum 8 €, y compris les 15% de redevance pour le critérium. Tout dépassement de ce montant entraînera la non-participation du club organisateur à l'édition 2019.

5. Les matches se déroulent suivant la formule de la Coupe de Borman (-9 & -11) : T.B. à 3/3.

- Participation aux compétitions : tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine, comptant ou non pour le critérium et dans maximum quatre catégories.
- Un supplément de 3€ sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance de l'horaire de son premier match ou confirmé sur [tournoi.org](http://tournoi.org)
- Arbitrage conseillé dans toutes les catégories et surtout chez les -9. Lors des finales, prévoir des arbitres en stand-by.

6. Les points seront attribués comme suit pour le classement final :

10 points au vainqueur, ensuite 8, 6, 4.

N.B. les points ci-dessus seront multipliés par le coefficient suivant :

De 1 à 3 participants effectifs : 1

De 4 à 15 participants effectifs : 1,2

A partir de 16 participants effectifs : 1,4 **Tournoi étoilé : coefficient 2.**  
« Participants effectifs », veut dire ayant joué un match. En cas d'égalité de points, le vainqueur sera celui qui aura gagné le plus grand nombre de tournois, puis celui qui aura participé au plus grand nombre de finales, etc.

7. L'inscription est limitée à deux catégories par tournoi. Un minimum de 2 participants (de club différent) est obligatoire pour établir un tableau. Pour les tournois « étoilés » un minimum de 4 participants est obligatoire.
8. Tour joueur déclaré W-O au cours d'un tournoi ne prendra pas de points pour le classement du critérium  
Il sera automatiquement scratché dans tous les tournois auxquels il participe la même semaine.
9. Les résultats compteront pour le classement 2019, conformément au règlement FRBT.
10. Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération.  
Pour y figurer, **le joueur devra avoir pris des points dans minimum 6 tournois.**  
Celui qui aura disputé un tournoi dans chacune des cinq régions (Charleroi, Centre, Mons, Rebecq et Tournai) se verra attribuer un bonus de 8 points.
11. **Tout joueur participant à la Coupe de Borman recevra un bonus de 8 points.**
12. Nombre de prix attribués lors de la grande fête du Hainaut : 4 prix dans chaque catégorie et avoir joué le Masters pour être classé au Critérium.
13. En cas de litige, le présent règlement du Critérium des jeunes fera foi. Les cas non prévus au règlement seront tranchés, sans appel par la Commission.
14. Le Masters comptera pour le classement final (coefficient 2) au même titre que les tournois étoilés. Il sera ajouté aux 8 meilleurs résultats et il sera organisé au **TC PLAINCHAMP** du 15 au 19 septembre 2018.  
Prix des inscriptions lors du masters : 15 € par joueur (balles comprises appartenant au perdant) sauf pour les -9 et -11, 8€.
15. Un masters AFT sera organisé les 29 & 30 septembre 2018 **au T.C. MARCHE.**  
Toutes les catégories seront organisées et seront composées des deux premiers de chaque catégorie.
16. La remise des prix sera organisée à partir de 15 H le samedi 17 novembre 2018 à l'Auditorium Abel DUBOIS – Rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS  
Présence obligatoire du (de la) lauréat(e) pour recevoir son prix.
17. **Attribution du titre de champion(ne) du critérium (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : Jeunes et Adultes). Trois prix seront attribués :**  
**1<sup>er</sup> prix : 300 € - 2<sup>ème</sup> prix : 200 € - 3<sup>ème</sup> prix : 100 €**
18. Les classements à jour paraîtront le mercredi dans : « L'Avenir » compte tenu de l'avancement des tournois et le vendredi sur le site internet du Hainaut : [www.aft-hainaut.be](http://www.aft-hainaut.be)

**Pour la Commission :**

**Président : André VALENTIN**  
9. rue des Bruyères  
6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL  
Tél : 071/51.80.05

Approuvé par  
Le Comité Régional du Hainaut  
**Secrétaire : A. Courtois**

**Secrétaire du critérium N. LALLEMANT- Président du Hainaut : J. DAUGE**  
GSM : 0473/73.68.91 – [n.lallemant@aft-hainaut.be](mailto:n.lallemant@aft-hainaut.be)